

NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2019 - 030	RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE 2019	11.07.2019

A l'attention des Résidents,
A l'attention des Familles et Proches,
A l'attention des Représentants Légaux,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que selon le Décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation des nouveaux représentants du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU par voie d'élection directe ou par correspondance.

Ainsi, j'ai le plaisir de faire appel à vous suivant les modalités précisées dans le mode d'emploi joint à cette note d'information pour désigner vos représentants au sein de cette instance.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Fin à vous!
Le Directeur

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : Résidents – Familles et Proches – Représentants Légaux - Affichage –
Conseil de la Vie Sociale

ORGANISATION DES ÉLECTIONS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Qu'est-ce qu'un Conseil de la Vie Sociale (CVS)?

C'est une instance créée par la loi du 2 janvier 2002 pour les établissements du secteur social et médico-social.

L'objectif est de « mettre autour de la table » l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement, en plaçant au cœur du dispositif le Résident de la Résidence DEBROU.

Comment est constitué le Conseil de la Vie Sociale ?

- Les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU sont élus pour un mandat de trois ans.
- Les élections sont organisées par la Résidence DEBROU pour chaque groupe représenté : **Représentants des Usagers** (Résidents), **Représentants Légaux** (Tuteurs) et **Représentants des Familles** (Familles-Proches), **Représentants du Personnel**, **Représentant du Conseil d'Administration**.
- Le Directeur de l'établissement est membre de plein droit.

Il existe différents collèges au sein du Conseil de la Vie Sociale.

Voici les sièges à pourvoir :

Collège des Résidents

3 Titulaires

3 Suppléants

Collège des Familles

2 Titulaires

2 Suppléants

Collège des Représentants légaux

1 Titulaire

1 Suppléant

Représentant le Conseil d'Administration

1 Titulaire

1 Suppléant

Représentant du personnel

1 Titulaire

1 Suppléant

Quel est le rôle du Conseil de la Vie Sociale ?

Le CVS se préoccupe des questions générales liées à la vie de l'établissement. Pour cela, il donne son avis et peut faire des propositions notamment sur les questions suivantes :

- Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement,
- L'organisation interne, les dispositions du suivi médical et thérapeutique, la vie quotidienne de l'établissement, les activités, l'animation,
- Les mesures tendant à associer au fonctionnement les usagers, familles et personnels,
- Les projets de travaux et d'équipement ainsi que leur suivi,
- La nature et le prix des services rendus par l'établissement,

Il doit être tenu informé des suites et avis réservés aux propositions formulées lors des séances du Conseil de la Vie Sociale.

Le Directeur,

A. ESSALHI



**ORGANISATION DES ÉLECTIONS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU**

Qui fait quoi ?		De quelle manière ? Comment ?		A quel moment ?
La Résidence DEBROU	Procédure et calendrier des élections	Note d'information	Affichage dans les unités de vie	A compter du Lundi 15 juillet 2019
La Résidence DEBROU	Appel à Candidatures	Document déclaration de candidature	Envoi aux résidents et à un membre de la famille	A compter du Lundi 15 juillet 2019
Vous : Résident Membre de la famille Représentant légal	Retour des déclarations de candidatures	Document de déclaration de candidature renseigné et signé	Directement ou par courrier adressé à Monsieur Le Directeur de la Résidence DEBROU	Au plus tard le <u>Lundi 30 septembre 2019</u> Cachet de la poste faisant <u>foi</u>
La Résidence DEBROU	Etablissement des listes des candidats	Note d'information	Affichage dans les unités de vie Envoi aux Résidents et à un membre de la famille	A compter du lundi 14 octobre 2019
La Résidence DEBROU	Matériel électoral	Bulletin individuel Enveloppe	Remis aux résidents et envoi à un membre de la famille	Le lundi 14 octobre 2019 : Mise à disposition d'urnes à l'accueil de la Résidence DEBROU jusqu'au Lundi 18 novembre 2019
Vous : Résident Membre de la famille Représentant légal	Vote direct ou par correspondance		Par vote direct ou par courrier adressé à Monsieur Le Directeur de la Résidence DEBROU	Au plus tard le <u>Lundi 18 novembre 2019, midi</u> Cachet de la poste faisant <u>foi par courrier</u>
La Résidence DEBROU	Dépouillement	Séance ouverte aux usagers	A l'accueil de la Résidence DEBROU	Mercredi 20 novembre 2019
La Résidence DEBROU	Résultats des votes : 20 novembre 2019	Procès-verbal du déroulement du scrutin	Affichage dans les unités de vie	Mercredi 20 novembre 2019